
Adresse de la société populaire de Marseille, département des Bouches-du-Rhône à la Convention nationale, lors de la séance du 12 fructidor an II (29 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Marseille, département des Bouches-du-Rhône à la Convention nationale, lors de la séance du 12 fructidor an II (29 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 84;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15144_t1_0084_0000_1

Fichier pdf généré le 14/01/2020

29

[*Adresse de la société populaire de Marseille, département des Bouches-du-Rhône à la Convention nationale, le 5 fructidor an II*] (69)

Représentans

La société populaire et régénérée de Marseille reçoit avec reconnaissance le décret qui ordonnait la liste des individus élargis, et la note de ceux qui avaient demandé et obtenu leur élargissement, du 26 thermidor; ce décret que les républicains applaudissent, qu'ils regardent comme le palladium de la liberté est rapporté.

Tous les membres de la société se sont réunis, et l'assemblée s'est demandée spontanément si la Montagne n'était plus, si ses foudres étaient éteintes. Elle a entendu les sifflements de l'aristocratie et du modérantisme : elle les a vu lever leurs têtes hideuses, vociférer la guerre civile, et redonner la vie aux nobles et aux prêtres, les ennemis jurés de la liberté et de la représentation nationale; des cris, des hurlements d'appitoiement sur l'incarcération des fédéralistes et des traitres, des contre-révolutionnaires, se sont fait entendre. La société a réuni ses forces et son républicanisme, pour faire rempart dans le Midi aux vrais Montagnards.

Rappelez, représentans, ce décret de rapport qui tue la liberté; maintenez le gouvernement révolutionnaire dans toute sa force coactive, il est la terreur des malveillans, le désespoir des aristocrates et des modérés qui se tourmentent pour l'anéantir.

Déjà les complots ont pénétré dans les asyles du crime. Les prisonniers s'insurgent. Notre surveillance active a surpris des cartes de ralliement; si vous vous laissez apitoyer, c'en est fait de la chose publique.

Redonnez vigueur au décret qui exclut les nobles et les prêtres de toutes fonctions; les uns et les autres sont la carie de l'arbre de la liberté.

Faites exécuter dans toute sa rigueur le décret du 17 novembre.

Etablissez au plus tôt, constituez des tribunaux révolutionnaires composés de républicains justes, impartiaux, qui rendront l'énergie à la hache nationale, arme impassible de la justice.

Soutenez notre énergie; les patriotes purs sont là; ils périront jusqu'au dernier plutôt que de voir rentrer dans la société les traîtres à la patrie, les fédéralistes et leurs agens cachés.

Montagne ! épure-toi, tonne, frappe, écrase et la République est sauvée.

Les Amis de la Liberté et de l'Égalité à Marseille, le 5 fructidor an II.

30

Un membre du comité de Liquidation a lu en partie un long rapport sur les concessions de terrains abandonnés des eaux de la mer. Après avoir entendu le rapporteur pendant près d'une heure, on s'est aperçu qu'une simple lecture ne pouvoit éclairer suffisamment la Convention sur une matière aussi abstraite; le rapport a été interrompu, et envoyé à l'impression (70).